

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

Mairie : 39, Rue Principale 67330 KIRRWILLER
Téléphone 03.88.70.71.84.
FAX :03.88.70.92.84.
Courriel : mairie.kirrwiller-67@orange.fr



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 20 juin 2014 à 19 H 30

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 12 juin 2014

A l'ouverture de la séance sont présents : Monsieur Patrice DIETLER, Maire, Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, HALTER Gérard, adjoints, WICK Albert, DESCROIX Véronique, HELFRICH Karine, WENDLING Béatrice, KERN Simone, LECHNER Karine, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux., conseillers élus le 23 mars 2014.

Sont absent(s) : BALTZER Jean-Michel, adjoint au Maire, ayant donné procuration à M.

DIETLER Patrice

HOUDE Laurent ayant donné procuration à Mme ROTH Marie-Claude

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. BECKER Gérard**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance et passe à l'ordre du jour suivant :

2014-06-1^o) Réforme des rythmes scolaires:

2014-06-1^o) Réforme des rythmes scolaires :

M. Le Maire expose qu'un courrier a été adressé à la Direction des Services Académiques du Bas-Rhin, afin de faire part des modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires telles que approuvées conjointement par la commune et le conseil d'école réuni en date du 2 juin 2014.

Après plusieurs réunions de travail organisées avec l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes du Pays de Hanau ainsi que les représentants des AGF, à l'issue desquelles un consensus a été trouvé pour valider majoritairement le choix du samedi matin, les horaires suivants ont été transmis

LUNDI – MARDI – JEUDI - VENDREDI				SAMEDI	
Matin		Après-midi		Matin	
8h20	11h50	13h40	15h25	8h20	11h20

En effet, la mise en œuvre des cours le samedi matin dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, est celle qui semble le plus adaptée aux contraintes recensées sur le territoire de la Communauté de commune du Pays de Hanau :

- Fonctionnement du collège de Bouxwiller et des transports scolaires qui s'y rattachent le samedi matin,

- Fonctionnement des activités artistiques, sportives et culturelles proposées par les associations locales, majoritairement le mercredi matin,
- L'ensemble des périscolaires du territoire ne fonctionne pas ou très peu le mercredi matin.

Les créneaux horaires et les infrastructures n'étant pas superposables, retenir le mercredi matin aurait mis en danger le fonctionnement de nombreuses associations ainsi que les emplois qui en découlent.

M. Le Maire ayant reçu ce jour un courrier de l'Inspection de l'Education Nationale l'informant que compte tenu de l'accord du Conseil d'Ecole et du fait que le collège de secteur fonctionne le samedi il est répondu favorablement à la demande de la commune de retenir le samedi matin comme demi-journée supplémentaire de temps scolaire, il est décidé d'informer les familles dans les meilleurs délais, des nouveaux horaires qui seront effectifs à compter du 2 septembre 2014.

Il est également prévu qu'un avant projet PEDT (Projet Educatif Territorial) soit adressé à l'IEN, conjointement avec les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Hanau concernées, avant le 25 juin 2014. Une concertation avec les différents partenaires permettra de mettre en place à la rentrée de septembre 2015 une organisation conforme aux dispositions du décret N° 2014-457 du 7 mai 2014, modifiant le décret N° 2013-17 du 24 janvier 2013.

Après délibération, le conseil Municipal DECIDE

- De prendre acte de ces horaires et d'en assurer la diffusion auprès des parents d'élèves concernés et par voie de tableau d'affichage
- D'adresser un courrier de remerciement aux services de l'Inspection de l'Education Nationale

APPROUVE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 20h00